**Cahier des charges**

**Devenez Promeneurs du Net Parentalité**

1. **Contexte**

Le dispositif Promeneurs du Net permet à des professionnels de la jeunesse et de l'accompagnement à la parentalité d'entrer en relation avec des jeunes et/ou des parents via le numérique (Internet, réseaux sociaux, plateformes en ligne, applications de messagerie). Cette initiative portée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) vise à offrir une présence éducative et un soutien en ligne aux familles, afin de répondre à leurs attentes dans ce nouvel espace qu'est la "rue numérique"

1. **Accompagner les parents à l’ère du numérique**

Le numérique fait désormais partie intégrante de la vie des parents, il est au cœur des préoccupations familiales et de nouveaux enjeux éducatifs, mais répond également à de nouveaux besoins :

* Accès à l'information : Les parents peuvent trouver des ressources sur des sujets liés à l’éducation de leurs enfants et les relations familiales ;
* Organisation familiale : Les applications de gestion du temps et de planification aident les parents à organiser la vie de famille au quotidien ;
* Soutien et entraide : Les forums et les espaces de discussion en ligne permettent aux parents de partager leurs expériences et de bénéficier du soutien de leurs pairs.

Dans ce contexte, les professionnels du soutien à la parentalité ont un rôle essentiel à jouer, en élargissant leurs modalités d’intervention sur le terrain du numérique.

Cette démarche permettrait de :

* Accompagner les pratiques des parents dans « la rue numérique » ;
* Lever des freins à l’accès aux services de soutien à la parentalité (contraintes géographiques et d’horaires des parents)
* Limiter les risques de dérives en matière d'information et de soutien.
1. **Objet de l’appel à candidature**

En 2025, la CAF de Paris vise à déployer le réseau Promeneurs du Net Parentalité (Pdnp) à l’échelle départementale et souhaite mobiliser les dispositifs et professionnels ayant des compétences dans le domaine de la parentalité pour y participer.

À ce titre, nous recherchons des partenaires dont un ou plusieurs membres de l’équipe assurera la fonction de Promeneurs du Net Parentalité (Pdnp).

1. **Devenir Promeneurs du Net parentalité**

Le promeneur du Net parentalité (Pdnp)est un professionnel salarié oubénévole ayant des compétences dans le champ de la parentalité et intervenant auprès des parents. Il assure une présence en ligne et décline ses missions habituelles (qu’il exerce généralement en présentiel) sur Internet et les réseaux sociaux. Il utilise le nom « Promeneur du Net », le logo départemental et est référencé sur un site internet national, avec une mention précisant qu’il est labellisé au titre d’une mission auprès des parents.

La démarche du Promeneur du Net parentalité (Pdnp) s’intègre au projet global de la structure employeur et au champ d’intervention du professionnel qui la mène. Le Pdnp offre une continuité de présence, d’information, d’orientation auprès des parents en étant, pendant son temps de travail, connecté à des espaces virtuels sur lesquels les parents naviguent.

Cette forme « d’aller vers » permet de :

* Répondre au besoin d’accompagnement des parents dans la sphère numérique ;
* Ouvrir de nouveaux espaces de parole, de nouvelles modalités de contact et d’écoute de qualité, afin d’éviter que les parents restent sans réponse face à leur questionnement du quotidien ;
* Prévenir les risques de dérives liées au numérique (désinformation, atteinte à la vie privée, conduites à risque, harcèlement…)

Les Missions du Promeneur du Net Parentalité

Parmi les missions du Pdnp (promeneur du net parentalité) :

* Établir une relation de confiance, échanger, partager avec les parents ;
* Informer, conseiller les parents sur les activités, projets et services proposés par la structure et sur le territoire, les événements locaux en lien avec la thématique parentalité en général ;
* Créer et diffuser du contenu adapté au public cible ;
* Orienter vers des professionnels spécialisés selon les demandes ou les besoins ;
* Assurer une veille de l’activité sur les réseaux sociaux sur les thématiques liées à la parentalité ;
* Communiquer et partager avec les autres Promeneurs du Net Parentalité (veille, organisation entre structures, conseils réciproques…) au sein du réseau ou autre.

Il est possible pour le Pdnp (promeneur du Net parentalité) de travailler sur les thématiques suivantes :

* Les relations familiales, l’éducation, la prévention de situation fragilisante (deuil, séparation, handicap…)
* Le lien social ;
* La vie numérique ;
* L’accompagnement des parents dans des espaces de parole et d’échange sur internet ;
* L’information et l’orientation des parents ;
* L’émergence d’initiatives et de nouvelles pratiques collaboratives ;
* Et toute autres thématiques en lien avec la vie des parents.
1. **Critères d’éligibilité**

Sont éligibles les professionnels salariés et/ou bénévoles, œuvrant dans le champ de la parentalité et en contact régulier avec les parents :

* Les porteurs de projet d’une action financée par le Fond National du Soutien à la parentalité : Axe 1/ Implication et participation des familles à travers des modalités d’interventions collectives/Volet 1 : actions d’entraides et d’échanges entre parents/Volet 2 : activités et ateliers partagés « Parents-enfants » (ancien REAAP) ;
* Les Lieux ressource parentalité ;
* Les LAEP ;
* Les services de médiation familiale ;
* Les espaces de rencontre parents-enfants ;
* Les référents famille des centres sociaux ;
* Les animateurs/rices des EVS en charge de l’axe famille-parentalité ;
* Et tout autre profil en lien avec les parents.

Pour devenir Promeneur du Net parentalité, il n’est pas nécessaire d’être un expert du numérique pour autant avoir une appétence pour les nouvelles technologies et les nouveaux modes de communication (en particulier les réseaux sociaux) est requise.

Les dossiers seront examinés sur la base des critères suivants :

* L’expérience de la structure dans le domaine de la parentalité ;
* La qualification et l’expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de Promeneur du Net Parentalité. L’accent sera mis sur son expérience dans le champ de l’accompagnement à la parentalité. Comme évoque ci-dessus, il ne sera pas exigé d’expertise dans le domaine du numérique : des temps de formation et d’échanges de pratique permettront à chaque professionnel retenu d’acquérir les connaissances nécessaires à l’exercice de sa mission Promeneur du Net Parentalité.
* L’articulation du dispositif « Promeneurs du Net Parentalité » avec le projet global de la structure ;
* L’engagement de la structure à faire participer le Promeneur du Net Parentalité aux formations et regroupement proposés ;
1. **Le label et l’accompagnement des Promeneurs du Net**

Devenir Promeneur du Net Parentalité, c'est faire partie d'un dispositif national créé par la CNAF et rejoindre un réseau d’acteurs engagés.

En tant que Pdnp, le professionnel bénéficiera de temps d’accompagnement individuel et collectif :

* Une formation d’une journée obligatoire « Premier pas » (création des profils, identification des réseaux sociaux pertinents, aide à la publication de contenu sur les réseaux sociaux, appui sur les modalités d’intervention en ligne, posture du professionnel et « l’aller vers les parents » sur le numérique…)
* 3 sessions de regroupement pour échanger sur les besoins du promeneur du Net, les pratiques, les difficultés rencontrées, les sujets abordés par les parents…
* Un suiviindividuel,à la demande pour chaque PdNP ; cet accompagnement sera d’une durée de 45 minutes, deux fois par an, si besoin.  L'objectif est de répondre aux questions et difficultés individuels rencontrés par le professionnel dans le cadre de sa mission.

En complément, un Padlet sera mis à disposition pour tous les PdNP. Le Padlet est une plateforme collaborative en ligne qui permet de partager et d’organiser des contenus (documents, liens, idées, vidéos) dans un espace visuel interactif. Il facilitera :

* Le partage de ressources et de bonnes pratiques entre les participants.
* La centralisation des supports de formation et des outils.
* La mise en avant des retours d’expériences et des projets menés par les PdNP

La coordination du réseau sera assurée par l'association Kocoya ThinkLab suite à l’appel à manifestation qui s’est déroulé en 2024.

Concernant la labellisation, celle-ci passe par :

* La création d'un compte professionnel sur Facebook où apparaitront les informations suivantes : nom, prénom, photographie du promeneur ainsi que les coordonnées de sa structure support ;
* Le respect de la charte nationale des promeneurs du net ;
* Le référencement sur l'annuaire national des promeneurs du net.

Pour en savoir plus : www.promeneursdunet.fr

1. **Les engagements**

Les engagements du Promeneur du Net parentalité

* Assurer une présence en ligne (Internet, réseaux sociaux, plateformes en ligne, applications de messagerie…), intégrée au temps de travail à minima de 2 heures hebdomadaires. Ces temps dédiés doivent être clairement identifiés entre le professionnel en charge de la mission, sa direction et le coordinateur du dispositif. Les horaires de présence en ligne devront être adaptés aux disponibilités et pratiques des parents ;
* Participer aux formations du réseau des Promeneurs du Net parentalité : à l’entrée du dispositif une journée de formation obligatoire « premiers pas » et 1 temps collectif par trimestre ;
* Participer aux animations collectives et/ou évènements liées au réseau départemental ;
* Donner des éléments de suivi et un bilan de son activité au coordinateur du dispositif

Les engagements de la structure porteuse

La structure porteuse s’engage à travers une convention à :

* Missionner un salarié clairement identifié dans la convention pour assurer la fonction de Promeneur du Net Parentalité et en cas de changement à en informer la coordination départementale afin que le nouveau Pdnp puisse bénéficier de l’accompagnement
* Permettre au salarié Promeneur du Net Parentalité d’être présent sur les réseaux sociaux, pendant ses heures de travail au moins 2 heures hebdomadaires au titre de son activité professionnelle de Pdnp, à des horaires identifiés dans la convention ;
* Soutenir le promeneur du Net parentalité dans sa démarche en lui fournissant le temps et le matériel nécessaire à l’exercice de sa mission (soutien possible de la CAF à l’achat d’un smartphone ou d’une tablette, en fonction de l’enveloppe disponible)
* Permettre au salarié Promeneur du Net Parentalité de participer au temps de regroupement du réseau départemental (formation, échanges de pratiques, animation collectives, évènements) ;
* N’avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et pas exercer de pratique sectaire ; à ce titre la structure porteuse et le salarié Pdnp s’engagent à respecter la charte de la laïcité de la branche Famille.
1. **Calendrier**

Le dossier d’appel à candidature est à compléter et envoyer par mail au plus tard le **lundi 10 mars** à la coordination départementale : pdnp@kocoyathinklab.com

Une notification sera adressée aux candidats retenus ainsi que les modalités d’organisation d’entrée au dispositif au plus tard le 31 mars

A l’issu de l’appel à candidature, une première session de formation « Premier Pas » se déroulera au plus tard mi-avril.

Renseignements complémentaires :

Vous pouvez vous adresser par e-mail : pdnp@kocoyathinklab.com